

# L'ANFH publie pour la première fois son Index de l'égalité professionnelle

se conformant ainsi à la loi française n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel.

Sur la base de 100 points, il vise à objectiver l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes avec des données précises et identiques « à poste et âge comparables » rassemblées autour de **5 indicateurs** :

1. L'écart de rémunération
2. L'écart de répartition des augmentations individuelles
3. L'écart de répartition des promotions
4. Le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé maternité
5. Le nombre de femmes et d'hommes dans les 10 plus hautes rémunérations

